

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 19 mars 2024

Délibération N° : 2024 - 03 - 01

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 13.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	13	13		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absents excusés : Fabienne MADEC et Valérie PAUL.

Secrétaire de séance : Paul LAURENT.

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif).

OBJET : Approbation du conseil municipal du 15 février 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

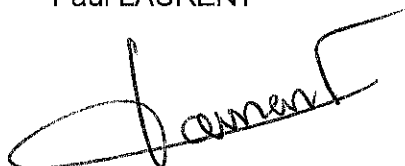
Monsieur Bernard MICHEL, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui leur a été transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont pu prendre connaissance de celui-ci préalablement et sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024.

Le Secrétaire de Séance,
Paul LAURENT



Le Maire,
Bernard MICHEL

